

● Focus

14 États Généraux de la Prospective et de l'Innovation : « L'avocat en 2050 : de la science-fiction à l'action »



Manuel Furet,
membre de la commission prospective du CNB

Decembre 2, 2021, 9 am – Cité de l'Espace Toulouse – Décollage prospectif vers 2050.

Le CNB nous invite à réfléchir à notre avenir.

... 2020, 2021... Notre profession est malmenée, tourmentée par des réformes successives qui ne tiennent nullement compte de nos préoccupations et de nos quotidiens, mais surtout et principalement de l'intérêt du justiciable et d'un accès au droit et à la Justice toujours promu dans les discours de nos gouvernants mais jamais concrétisé dans les faits. Nous combattons mais subissons des textes rédigés sans réelle concertation, sur de seules considérations économiques et budgétaires, mais certainement pas de service public, de réalités sociales et économiques, et d'amélioration de notre Justice.

2050, l'avocat, plus que jamais présent, en phase avec la société, ses contemporains, ses technologies, ses interlocuteurs, est un acteur incontournable de la Justice et du droit, et d'une manière plus générale de notre démocratie, de notre système social, de notre économie.

Une utopie... Oui si l'on se résigne, non si l'on agit !

Théodore Monod écrivait que « *L'utopie ne signifie pas l'irréalisable, mais l'irréalisé ; l'utopie d'hier peut devenir la réalité d'aujourd'hui* ».

C'est la mission de la prospective, science dont l'objet est l'étude des causes techniques, scientifiques, économiques et sociales qui accélèrent l'évolution du monde moderne, et la prévision des situations qui pourraient découler de leurs influences conjuguées.

Plagiant les mots de Gaston Berger : « *L'avenir n'est pas seulement ce qui peut arriver ou ce qui a le plus de chances de se produire, il est aussi, dans une proportion qui ne cesse de croître, ce que nous aurons voulu qu'il fût...La prospective est attentive aux causes. Ainsi nous libère-t-elle du fatalisme* ».

Créons donc notre propre déterminisme.

Pour cela, il faut se projeter, et loin, pour anticiper et donc dessiner tout d'abord les contours de notre avenir, professionnel en l'occurrence, pour ensuite remplir chaque case.

Le programme est vaste puisque le terrain est en friche depuis trop longtemps, tant l'on nous contraint à réagir plutôt qu'à agir.

Les États Généraux de la Prospective et de l'Innovation 2021 se projettent donc en 2050 pour définir la stratégie selon certains, la philosophie selon d'autres, l'objectif final pour tous.

Que serons-nous en 2050 ? S'interroger ainsi, c'est déjà affirmer que nous serons encore là, en phase avec notre époque.

Mais alors, il importe de créer les conditions de la mutation, ce qui implique une transformation. Toute espèce doit évoluer, tout en conservant son ADN, sinon elle disparaît. Voilà ce que nous devons faire. Mais cette adaptation ne doit pas être subie.

La réflexion que nous souhaitons mener lors de ces rencontres du 2 décembre se fera hors les murs, hors les corps. Scientifiques, entrepreneurs, journalistes, justiciables, penseurs, et autres acteurs de la société civile, croiseront leurs regards avec les avocats, les magistrats, les greffiers, au cours d'une assemblée plénière et d'ateliers pratiques.

L'intelligence artificielle, son amélioration constante et exponentielle nous amèneront à repenser nos exercices, nos méthodes, nos structurations, nos modèles, mais également ceux de nos interlocuteurs, clients et magistrats.

Comment envisager de travailler demain sans faire abstraction de ce cadre numérique, dématérialisé, et de croire que l'on peut rester à la pensée 2.0.

Nous en sommes déjà à la phase 3.0, interaction entre la paire individu-société et les machines intelligentes, capables d'agréger des données pour produire par un processus intelligent d'autres données qui vont incrémenter les données initiales.

Le 4.0, n'en déplaise à d'aucun, fera partie de notre monde de demain, monde dans lequel les machines communiqueront entre elles, disposant d'une relative autonomie avec la crainte, voire le risque de voir nos existences, nos sociétés, nos exercices contrôlés, à minima influencés par les analyses et algorithmes, vecteurs de résultats péremptaires et déshumanisés.

Il nous faut donc créer les conditions de la coexistence et de notre indépendance, au-delà des trois lois de la robotique d'Asimov.

Les sujets débattus lors des États Généraux s'articuleront autour de six thèmes :

- L'approche client à l'ère post-numérique
- Avocat et bien plus que ça : quelles activités possibles pour l'avocat en 2050 ?
- De l'avocat augmenté à l'avocat mutant : les outils de l'avocat
- L'avocat et les neurosciences
- Avocat et magistrat : positionnement et relations à l'ère post-numérique
- L'avocat et l'audience : la mutation aboutie.

Cette journée validera sept heures de formation continue autour d'une réflexion collective et prospective, dans un cadre unique et à l'époque des États Généraux de la Justice, dont on peut redouter un atterrissage douloureux.

Alors prenons de la hauteur, ensemble, à la Cité de l'Espace pour choisir notre avenir !